

GUIDE PRATIQUE POUR LES PROFESSIONNELS



En partenariat avec :



Ville de
Besançon



LE TRAMWAY, LES TRAVAUX ET VOTRE ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE

La rentrée 2011 a marqué le démarrage de la construction de la première ligne de tramway de l'agglomération bisontine. Ce chantier représente une opportunité pour l'attractivité et le dynamisme économique de notre ville. La mobilisation du Grand Besançon et de ses partenaires dans cette réalisation d'envergure, va bénéficier à l'ensemble des acteurs économiques locaux, en termes de volume de travail et d'activité, et favoriser l'emploi.

L'expérience des autres agglomérations a permis d'observer que l'arrivée d'un tramway avait incontestablement des effets positifs sur l'activité commerciale : augmentation de la fréquentation des commerces, élargissement de la zone de chalandise, augmentation du chiffre d'affaires, amélioration de l'organisation des livraisons et arrivée de nouvelles entreprises.

Cependant, toute notre attention se concentre à présent sur le vécu quotidien du chantier. Le Grand Besançon a bien conscience des inquiétudes des riverains et des commerçants, liées à la réalisation de plus de 2 ans de travaux. Le Grand Besançon, la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale du Doubs et la Chambre de Métiers et de l'Artisanat seront particulièrement attentives au bon déroulement des travaux : accessibilité aux commerces et entreprises, et respect des délais.

C'est pourquoi, tout au long des travaux, un dispositif complet d'informations de proximité est déployé afin de répondre à l'ensemble des demandes des habitants, des riverains du tracé et, parmi eux, vos clients et partenaires.

Aussi, une communication importante et complète sera mise en place tout au long du chantier : jalonnement d'itinéraires conseillés, signalétique de vos commerces, lettres d'informations, réunions publiques... Plusieurs outils ont été spécifiquement mis en oeuvre pour répondre à vos besoins.

Ce "guide" pour les professionnels présente l'ensemble du dispositif d'accompagnement et de soutien aux acteurs économiques locaux.

Jean-Louis FOUSSERET
Président du Grand Besançon,
Maire de besançon



ENTREPRISES : LES CHAMBRES À VOS CÔTÉS

Les travaux du tramway de l'Agglomération bisontine sont, pour les forces économiques locales, un sujet de préoccupation ; nos organismes consulaires en ont été alertés à de nombreuses reprises et notamment lors de l'enquête conduite en février dernier par la CCI Territoriale du Doubs auprès des 560 entreprises situées sur le tracé du tramway et dans le corridor impacté par les travaux. Elle a mis en évidence vos attentes d'informations et d'accompagnement.

Pour répondre à cette inquiétude, et dans le périmètre de leur mission de représentation des intérêts des entreprises, les Chambres de Commerce et d'Industrie Territoriale du Doubs et de Métiers et de l'Artisanat s'engagent à la plus grande attention durant la période des travaux ; des dispositifs d'écoute et d'aide à la résolution de difficultés se mettent en place dès à présent pour vous permettre d'obtenir des réponses concrètes en fonction des situations vécues.

En apportant leur contribution à ce guide édité par Le Grand Besançon, les Chambres ont souhaité faire connaître leurs actions mais aussi manifester leur implication constante dans le suivi de ce projet de Tramway et notamment en qualité de membres de la Commission d'indemnisation amiable.

Soyez certains de l'engagement de nos élus et de l'implication de nos équipes à vos côtés durant la période de travaux qui s'annonce. Vous pouvez compter sur notre détermination.

Bernard BARTHOD

Président de la Chambre
de Métiers et de l'Artisanat



Gilles CURTIT

Président de la Chambre
de Commerce et d'Industrie
Territoriale du Doubs



SOMMAIRE

TRACÉ DU TRAM, CALENDRIER DES TRAVAUX	4
CHIFFRES CLÉS	5
LE DÉROULEMENT DES TRAVAUX	6
UN TRAM POUR FACILITER LA VILLE	7
LOCOMOTIVE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	8
ON VOUS AIDE : LA COMMISSION D'INDEMNISATION AMIABLE DU TRAMWAY (CIAT)	10
QUELLES SONT LES CONDITIONS ?	12
ON VOUS AIDE AUSSI AVEC... ..	13
VOUS AVEZ UNE QUESTION ?	15
VOS CONTACTS	16



TRACÉ DU TRAM

vers gare Besançon Franche-Comté TGV

- Plateforme du tramway et stations
- Liaison ferrée renforcée (création de haltes)
- Liaison ferrée (gares ou haltes)
- Liaison Nord-Ouest (futurs sites propres pour bus)
- Pôle d'échanges
- Parc-relais existant
- Parc-relais nouveau
- Nouveau parking

DÉCOUVREZ VOTRE FUTUR TRAMWAY EN 3D SUR www.lettram-grandbesancon.fr

CHIFFRES CLÉS

31 stations sur une ligne de 14,5 km

19 rames de 132 places extensibles à 230

Amplitude de service de 5h à 1h 7 jours / 7

45 000 voyageurs par jour attendus dès 2015

Fréquence : 1 tram toutes les 5 min en heures de pointe, entre Planoise et Micaud

Vitesse moyenne 20 km / h

181 entreprises situées directement sur le tracé

CALENDRIER DES TRAVAUX

30 JUIN 2010

Approbation du projet à 228 M€ (valeur 2008) à + ou - 5 %

DÉC. 2010 - JANV. 2011

Enquête publique

MAI 2011

Choix de la couleur du tram turquoise par les habitants du Grand Besançon

15 JUIN 2011

Déclaration d'utilité publique par le Préfet

FIN 2011 - FIN 2013

Reconnaitances archéologiques, déviations de réseaux, construction de la voie et du Pont Battant

JUIN 2013

Livraison de la 1^{ère} rame au centre de maintenance

2014

Essais et formation des conducteurs

JUIN 2015

Mise en service commerciale du tramway

LE DÉROULEMENT DES TRAVAUX

Le chantier est concentré dans le temps pour limiter le plus possible la gêne. Calé pour être **achevé en décembre 2013**, le chantier nécessite deux ans de travaux qu'il va falloir vivre le plus sereinement possible.

TROIS GRANDES PHASES :

Fin 2011

Les travaux préparatoires avec les diagnostics archéologiques par endroits et les dévoiements de réseaux.



Dévoiement de réseaux

2012 - 2013

Travaux de construction de la voie de tramway et du pont Battant.



Travaux de plateforme

2014

Les finitions sont en cours, les rames du tram sont à l'essai.



Pose des lignes aériennes de contact

UN TRAM POUR FACILITER LA VILLE

UN NOUVEAU RÉSEAU DE TRANSPORT

La 1^{ère} ligne de tramway d'une longueur de 14,5 km sera mise en service en juin 2015 et desservira les principaux secteurs d'habitat, d'emploi et d'activité : de la zone commerciale des Marnières jusqu'au CHU Minjoz, en passant par Palente, les Vaïtes, la gare Viotte, le centre-ville et Micropolis. En desservant de nouvelles zones, **le tram favorisera l'implantation de nouvelles entreprises ou de commerces et facilitera les déplacements des actifs et des personnes âgées.** Le tram devrait être emprunté par 45 000 voyageurs par jour. Le réseau de bus existant sera restructuré et rendu plus performant.

Enquête menée dans 8 agglomérations équipées de tramway : 68% considèrent que le tramway a été un outil de reconquête du centre-ville, 71% jugent son impact positif sur l'activité économique.

Source : Assemblée des chambres françaises de commerce et d'industrie, juillet 2004

UN CADRE DE VIE AMÉLIORÉ

Avec une **amplitude horaire étendue**, des aménagements pour les personnes handicapées, des **connexions facilitées** vers le train et le bus, le tram améliorera le quotidien de chacun. Il offrira de nouveaux espaces de promenades (l'encorbellement sur le Doubs ou la place Flore). Il favorisera l'utilisation du vélo avec la création systématique de pistes cyclables le long du tram. **Moins d'embouteillages, moins de nuisances sonores, plus de places pour les modes doux**, le Grand Besançon affichera plus de convivialité pour ses habitants et ses visiteurs.



Quai Veil Picard

UNE DYNAMIQUE URBAINE

Le tram permettra un **renouvellement des quartiers** (Planoise, Brûlard) et une ouverture du quartier Battant sur le centre-ville. Il constituera aussi un **lien avec les projets d'urbanisme** en cours : les Hauts-du-Chazal, le quartier de la gare, les Vaïtes, et avec les projets de développement économique de l'agglomération : les Marnières et sa nouvelle zone commerciale, Témis Santé...



Place Flore

A la fois créateur d'emplois et lien de communication entre les zones d'habitat et les zones d'activités, le tram va dynamiser le territoire d'est en ouest.

LA BOUCLE

Avec 3 stations la desservant, la Boucle sera particulièrement bien irriguée par le tramway. Avec un arrêt à Chamars, un autre devant le Marché Beaux-Arts sur la place de la Révolution, et un dernier devant la Médiathèque Pierre Bayle, tous les commerces de la Boucle seront à moins de 500 mètres d'une station.

Le tramway renforcera encore l'accès à l'hyper-centre et facilitera la venue des habitants et consommateurs des quartiers et communes périphériques.



Place de la Révolution



Marché Beaux Arts

LES CHAPRAIS, LE SECTEUR DE LA PLACE FLORE ET DE LA GARE

En passant dans les rues du quartier des Chaprais, en proposant deux arrêts avenue Fontaine-Argent et Tristan Bernard et en y apaisant la circulation automobile, le tramway va là aussi faciliter la vie des consommateurs. Il permettra aussi de requalifier largement la place Flore pour en faire un véritable pôle de vie urbaine.

Les commerces et activités du secteur profiteront d'une fréquentation accrue et régulière grâce à la connexion du tram avec les bus et la gare un peu plus loin. A la gare Viotte, le tramway accompagnera les opérations de réaménagement de tout le quartier autour d'un pôle tertiaire et administratif.



Place Flore

LE QUAI VEIL PICARD ET TOUT LE QUARTIER BATTANT

Depuis plusieurs années, le quai Veil Picard et le quartier Battant peinent à stabiliser l'offre commerciale et de services qui s'y implante. Avec l'arrivée du tramway, l'aménagement d'une promenade suspendue au-dessus du Doubs, le quai et le bas de la rue Battant vont être le cadre d'un des plus beaux sites de promenade de Besançon. Avec ses 45 000 voyageurs par jour attendus dès la mise en service, le tramway va amener à Battant une nouvelle dynamique et de nouveaux clients.



Quai Veil Picard

PAROLES D'ARTISANS BISONTINS



Qu'attendez-vous du tram ?

Qu'il dynamise le centre-ville et incite les gens des campagnes alentour à venir à Besançon. Si le tram amène des clients, peut-être que j'embaucherais à nouveau.

Lydie Faivre, coiffeuse
au salon L'Enjoliveur, Quai Veil Picard

LES MARNIÈRES

La zone des Marnières à Chalezeule sera étendue et la grande surface commerciale qui lui sert de locomotive sera agrandie. De nouvelles enseignes sont attendues dans cet espace commercial majeur de l'est de l'agglomération. Un parc-relais sera aménagé au terminus de la ligne, en connexion directe avec la station de tramway.



Zone des Marnières

ON VOUS AIDE : LA COMMISSION D'INDEMNISATION AMIABLE DU TRAMWAY (CIAT)

Le Grand Besançon a décidé de mettre en place une Commission d'indemnisation à l'amiable pour les établissements économiques situés **sur le tracé du tramway** et pour lesquels les travaux causeraient une baisse significative du chiffre d'affaires. Cette instance présidée par des magistrats indépendants constitue une alternative plus rapide qu'un recours en contentieux.

QUI PEUT ÊTRE INDEMNISÉ ?

Les commerçants, artisans, membres des professions libérales ou civiles et associations dont l'activité est **située directement sur le tracé de la ligne de tramway** et qui estiment subir, en conséquence, une baisse de leur activité économique.

QUEL EST LE RÔLE DE LA CIAT ?

- Etudier la recevabilité des demandes relatives aux éventuels préjudices économiques sur les marges brutes
- Examiner les dossiers de demande d'indemnisation
- Déterminer, avec l'avis d'un expert-comptable indépendant, la réalité du préjudice subi
- Proposer un montant d'indemnisation

L'objectif est de limiter les recours contentieux devant une juridiction administrative afin d'indemniser rapidement et grâce à une procédure à l'amiable.

OÙ RETIRER VOTRE DOSSIER DE DEMANDE D'INDEMNISATION ?

- Sur le site internet du tram : www.lettram-grandbesancon.fr, rubrique "Espaces commerçants"
- A la Maison du tram, 24 rue de la République à Besançon
- A l'accueil du Grand Besançon à la City, 4 rue Gabriel Plançon

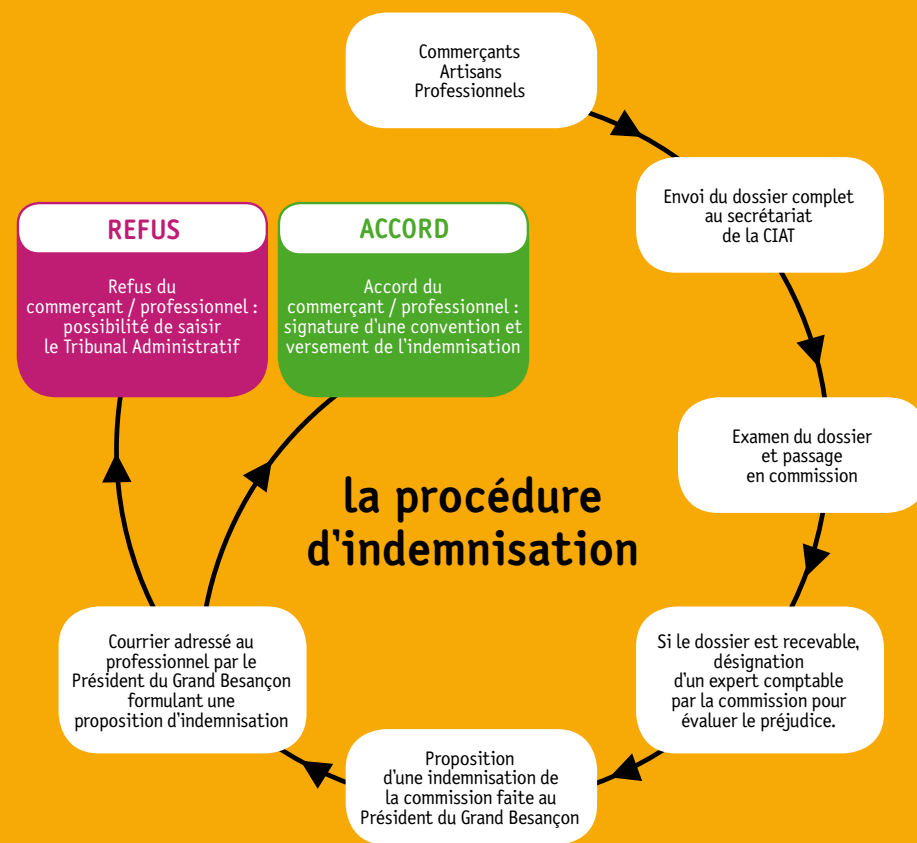
COMMENT DÉPOSER VOTRE DOSSIER ?

- Adressez-le en recommandé à : Commission d'indemnisation amiable du Tramway, Grand Besançon, la City, 4 rue Gabriel Plançon 25000 Besançon
- Déposez-le contre récépissé à l'accueil du Grand Besançon

QUAND DÉPOSER VOTRE DEMANDE ?

Vous pouvez déposer votre dossier dès lors que vous constatez un **dommage direct**. Il vous est possible de déposer plusieurs dossiers auprès de la CIAT pour un même établissement, mais sur des périodes de travaux différentes.

UNE PROCÉDURE RÉACTIVE ET SIMPLE



Retrouvez le règlement complet sur www.lettram-grandbesancon.fr rubrique "Espace commerçants" ou demandez-le à l'accueil de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, à la City, 4 rue Gabriel Plançon à Besançon.

Vous souhaitez obtenir des conseils ou de l'aide pour préparer votre dossier ? Appelez les médiateurs de commerce du tramway : Myriam GASPERMENT et Arnaud FAVIER (voir contacts en dernière page).

QUELLES SONT LES CONDITIONS ?

- Les établissements créés après le 15 juin 2011, date de la déclaration d'utilité publique, ne peuvent pas bénéficier d'une indemnisation.
- Les demandes portant sur l'indemnisation d'un préjudice qui a cessé depuis plus d'un an sont irrecevables.
- La CIAT s'engage à **statuer le plus rapidement possible** conformément à sa vocation, mais ne peut garantir de délais. L'instruction devant la CIAT s'inscrit dans un cadre juridique précis et nécessite un examen du dossier sérieux et équitable.
- La CIAT examinera la baisse de votre activité **en s'appuyant sur la comptabilité d'au moins trois exercices précédents clos** et pourra, le cas échéant, prendre en compte des mesures spécifiques et ponctuelles que vous avez mises en place pour pallier ou limiter les effets du trouble subi.
- L'expert-comptable désigné pour définir avec vous la valeur comptable de votre préjudice ne peut en aucun cas être votre conseiller habituel.
- Un conseil : pensez à anticiper et à **préparer, avec votre comptable, les pièces justificatives** des exercices antérieurs, nécessaire à l'instruction de votre dossier.



Dévoiements de réseaux sur le Quai Veil Picard

PAROLES D'ARTISANS BISONTINS




Qu'attendez-vous comme accompagnement de la part du Grand Besançon et de la Ville ? Etre bien informé sur quand auront lieu les travaux devant mon enseigne. Les médiateurs passent régulièrement. Il faut que cela continue. J'espère aussi que les indemnisations seront délivrées rapidement. On ne peut pas attendre des années si le chiffre d'affaires baisse.

Eric JACQ, Doubs Délice, rue des Boucheries

ON VOUS AIDE AUSSI AVEC...

LES MÉDIATEURS ET LA MAISON DU TRAM

Au quotidien sur le terrain, les médiateurs de travaux ou de commerce sont vos interlocuteurs pour tous les petits soucis liés au chantier et pour les questions relatives à votre activité ou à votre local. N'hésitez pas à les contacter (voir en dernière page). Vous pouvez également vous rendre à la Maison du Tram, 24 rue de la République, pour obtenir toute l'information sur le projet et poser vos questions (ouverte du mardi au samedi de 14h à 18h, ou le matin sur rendez-vous).

Appelez le n° Vert Info Tram :  APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

LE FLÉCHAGE DE VOS COMMERCES

A proximité des chantiers, des panneaux spécifiques aux messages simples et lisibles signaleront, entre autres, l'accès aux commerces aux passants.

LE FONDS D'INTERVENTION POUR LES SERVICES, L'ARTISANAT ET LE COMMERCE (FISAC)

Il vous aide à valoriser ou dynamiser votre commerce avec, par exemple, une participation au financement des opérations d'animations collectives et de modernisation des locaux d'activités commerciales ou artisanales.



POUR TOUT RENSEIGNEMENT SUR LE FISAC

Patrick BOUZAT :
patrick.bouzat@besancon.fr
téléphone : 03.81.61.52.09

Malika BECHBECHE :
malika.bechbeche@besancon.fr
téléphone : 03.81.84.87.91

Les partenaires du FISAC :

- La Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale du Doubs
- La Chambre de Métiers et de l'Artisanat
- Le Conseil Général du Doubs
- La Communauté d'Agglomération du Grand Besançon
- La Ville de Besançon
- La DIRECCTE (Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi)

LES CHAMBRES CONSULAIRES

Chefs d'entreprises, commerçants, prestataires de services, industriels..., la **Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale du Doubs** et la **Chambre de Métiers et de l'Artisanat** sont à votre écoute. Retrouvez tous vos contacts en dernière page.

LE FREE-PASS






Depuis le 1^{er} décembre 2007, la Ville de Besançon a mis en place un dispositif permettant aux commerçants d'offrir à partir d'un certain montant d'achat, 1 heure de stationnement, valable en parkings payants (hors parking gare Viotte) ou en voirie (45 minutes en zone rouge) par le biais d'un jeton FreePass, qui peut aussi être échangé contre un ticket de bus. Ce dispositif permet de faciliter la venue des clients au cœur de ville. 50 000 nouveaux FreePass à l'image du tram s'ajoutent au 70 000 actuellement en circulation.

LES PARCS-RELAIS ET LES ZONES DE STATIONNEMENT

Pour faciliter la venue en ville et dans les zones commerciales, des parcs-relais sont situés à des endroits stratégiques par rapport aux axes de circulation principaux.

Pour rejoindre le centre-ville de Besançon, les consommateurs ont accès à 7 parcs-relais ou autres parkings situés le long du tracé, tous en relation ou en connexion avec les lignes de bus Ginko et, à terme, avec le tram.

En complément, de nouvelles zones de stationnement sont aménagées à proximité du centre-ville, à la Rodia et à Rivotte.

-  Parc-relais existant
-  Parc-relais nouveau
-  Nouveau parking



LE CHANTIER BLOQUE L'ACCÈS À VOTRE LOCAL ?

Appelez Info'Tram ou contactez l'un des médiateurs de commerce (voir page suivante). Il trouvera une solution rapide avec les entreprises.

VOUS VOULEZ SOLLICITER LA CIAT POUR UNE DEMANDE D'INDEMNISATION ?

Appelez Info'Tram ou contactez les médiateurs de commerce ou rendez-vous sur www.lettram-grandbesancon.fr, rubrique « Espace commerçants »

VOUS VOULEZ AMÉLIORER/CORRIGER LA SIGNALISATION FACILITANT L'ACCÈS À VOTRE LOCAL ?

Appelez Info'Tram ou contactez les médiateurs de commerce. Ils vous proposeront des solutions de fléchage adaptées et réglementaires.

VOUS ÉProuVEZ DES DIFFICULTÉS POUR VOUS FAIRE LIVRER ?

Appelez Info'Tram ou contactez les médiateurs de commerce. Ils vous aideront à résoudre cette situation en trouvant le moyen de livraison le plus adapté.

PAROLES D'ARTISANS BISONTINS



Quelle est votre relation avec les médiateurs ?
C'est satisfaisant. Il faut faire en sorte que ça se passe le mieux possible avec eux.

Jacques Belin,
chocolatier, rue Tristan Bernard

VOUS ENVISAGER DE CÉDER VOTRE ACTIVITÉ ?

Contactez les chambres consulaires (voir contacts page suivante).

CONTACTS

LE NUMÉRO VERT INFO TRAM :  **0 800 71 24 25**

APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

LES MÉDIATEURS :

Médiateurs de commerce :

- Arnaud FAVIER : 06.25.93.35.28
- Myriam GASPERMENT : 06.86.51.42.57

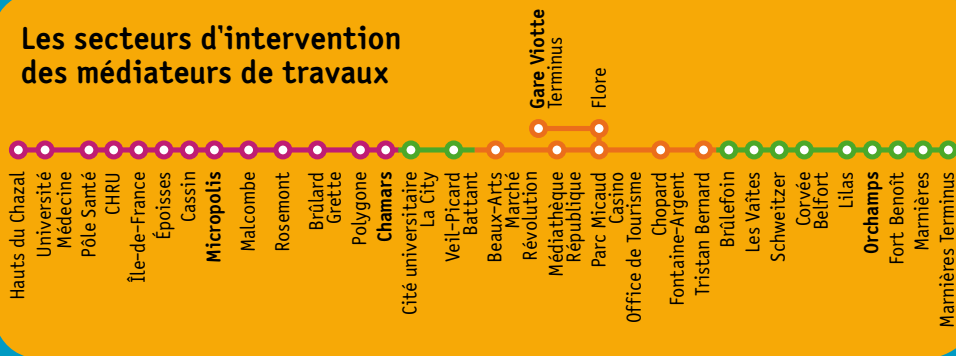


Médiateurs de travaux :

- José MOREIRA : 06.76.69.82.21
- Laurent WILLEMIN : 06.84.77.53.74
- Didier PIQUARD : 06.72.47.74.88





Les secteurs d'intervention des médiateurs de travaux



SERVICE COMMERCE DE LA VILLE DE BESANÇON

- Patrick BOUZAT : 03.81.61.52.09 – patrick.bouzat@besancon.fr
- Malika BECHBECHE : 03.81.87.84.91 – malika.bechbeche@besancon.fr

LES CHAMBRES CONSULAIRES

-  La Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale du Doubs
03.81.25.25.60 – tramway.besancon@doubs.cci.fr
-  La Chambre de Métiers et de l'Artisanat
03.81.21.35.35 – contacts25@artisanat-comtois.fr

www.lettram-grandbesancon.fr

Grand
Besançon

